



Maires pour le Bien Commun

Communiqué de soutien au sénateur Alain Houpert

Le 7 novembre 2022

Le collectif des Maires pour le Bien Commun fait part de son incompréhension face à la sanction qui frappe Alain Houpert, sénateur de la Cote d'Or et médecin radiologue. Sa condamnation par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins de Bourgogne Franche-Comté constitue une **atteinte grave à la liberté de parole d'un élu national et d'un médecin** :

- La réponse gouvernementale à l'épisode inédit du Covid-19 a été marquée par **de nombreux errements**, aujourd'hui reconnus, y compris par ceux qui cherchent à se disculper de leurs responsabilités (interventions récentes d'Agnès Buzyn¹ et d'Olivier Véran², par exemple). Ces errements, ainsi que l'emballement médiatique qui a entretenu la psychose dans la population et promu des solutions extrêmes (comme le confinement généralisé dont l'inefficacité et les dramatiques conséquences économiques et sociales sont aujourd'hui reconnues au plus haut niveau³) rendaient la libre parole d'un élu, de surcroît médecin, d'autant plus nécessaire au débat: **sur des questions discutables**, comme l'était la politique sanitaire de l'époque, **faire taire un expert par voie de justice s'apparente à des méthodes totalitaires indignes d'un Etat de droit**.
- Il est extrêmement choquant que la condamnation du sénateur Houpert se fonde sur le simple fait qu'il a relayé sur Twitter un appel à respecter la liberté de prescription des médecins, et qu'il a été interviewé dans un documentaire donnant la parole aux critiques de la politique sanitaire du gouvernement. **Si de tels actes motivent une condamnation, cela signifie que la liberté de parole d'un élu et d'un médecin est réduite à néant**.
- La chambre disciplinaire d'Ile de France de l'Ordre des Médecins vient de s'honorer, en octobre 2022, en faisant justice au Professeur Perronne, rappelant que « *S'il s'est exprimé dans la presse sur l'action du gouvernement et sur l'industrie pharmaceutique ainsi qu'il était légitime à le faire et en avait même l'obligation dans ce domaine qui relevait de sa compétence, il s'est borné à porter publiquement mais sans invective une voix discordante sur un sujet d'intérêt général.* »⁴

Pour ces raisons, en tant qu'élus de nos communes, nous apportons notre soutien entier au sénateur Alain Houpert. **Nous demandons l'annulation de cette sanction injurieuse contre un sénateur qui a fait ce qu'il estimait être son devoir d'élu et de médecin**, sans dépasser les bornes d'un débat respectueux. Nous recommandons aux maires de France, notamment ceux des communes situées dans les déserts médicaux, de se mobiliser pour la défense d'Alain Houpert, jusqu'à ce que cette justice lui soit rendue.

Le collectif des Maires pour le Bien Commun

¹ Voir « [Covid-19 : les vérités d'Agnès Buzyn sur la gestion de la pandémie](#) », *Le Monde*, 25 octobre 2022.

² V. « [Olivier Véran fait son mea culpa sur les masques dans un livre à paraître aujourd'hui](#) », *BFMTV*, 8 septembre 2022.

³ V. Jonas Herby, Lars Jonung et Steve H. Hanke, « *A literature review and meta-analysis of the effects of lockdowns on Covid-19 mortality* », publiée par le Johns Hopkins Institute for Applied Economics, Global Health, and the Study of Business Enterprise, dans la série *Studies in Applied Economics*, n°200, janvier 2022.

⁴ V. « [Le Professeur Perronne blanchi par la Chambre disciplinaire d'Ile-de-France de l'ordre des médecins](#) », France Info, 24 octobre 2022.